

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Préambule

Nous vous demandons de lire attentivement les présentes conditions générales de vente. Ces éléments définissent les relations contractuelles relatives à la vente de séjours entre le Camping San Damiano et ses clients et fixent leurs obligations respectives.

Les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de séjours sont déterminées par le Code de tourisme et plus particulièrement par l'article L. 2111-1.

Ces conditions régissent les ventes de séjours et sont valables dès le paiement des arrhes ou de l'acompte (selon le cas de figure). En réservant votre séjour au Camping San Damiano, vous vous engagez à respecter l'ensemble de nos conditions générales de ventes ainsi que le règlement intérieur de l'établissement.

Article 1 : Réservation

L'ensemble des éléments constitutifs des prestations fournies apparaissent sur notre site internet www.campingsandamiano.com.

Le client peut demander des informations sur les prestations proposées à nos agents de réservation : sur le site internet depuis la rubrique contact, par téléphone au +33 (0)4 95 33 68 02, par voie électronique aux adresses suivante : reservation@campingsandamiano.com ou info@campingsandamiano.com

Rappel :

La confirmation s'effectue à l'aide du bulletin, ci-dessus complété et signé. Des arrhes d'un montant de 25% du total du séjour seront exigées. Un accusé de réception vous sera envoyé par retour de courrier. La réservation est effective lorsque le versement des arrhes a été effectué, accepté et confirmé. Pour être pris en compte, toutes modifications doivent obligatoirement être notifiées quinze jours avant le début du séjour. Le solde du séjour doit être réglé avant ou à l'arrivée du groupe. En cas de renonciation au séjour, les arrhes vous seront restituées après une lettre recommandée parvenue au camping au moins 30 jours avant le début de la période réservée, minorées d'un montant forfaitaire de 80€ pour frais de gestion. Après cette période, les arrhes ne seront plus remboursées. Le règlement du séjour devra s'effectuer comme suit : 25% à la réservation (arrhes), 50% 45 jours avant l'arrivée et le solde à l'arrivée ou avant le départ du groupe. En cas de départ anticipé du fait du groupe, il ne sera procédé à aucun remboursement. Le groupe est tenu d'informer le camping pour tout retard de son arrivée. Le camping se réserve le droit de considérer qu'un groupe ne donne pas suite à sa réservation s'il n'a pas occupé son emplacement 48 heures après la date d'arrivée prévue. Chaque directeur de séjour devra se présenter à la réception à l'arrivée du groupe et remettre la ou les listes de tous les participants (un carnet de bord lui sera remis à son arrivée).

Article 2 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur est affiché à la réception du Camping. Nous vous remercions d'en prendre connaissance et de le respecter. En particulier, s'abstenir de faire du bruit, des feux ou des barbecues. Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Chaque client est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui. Tout manquement à la sécurité des campeurs (feu, Bbq, ...) pourra être sanctionné par l'expulsion du client.

Article 3 : Pertes, vols, dégradations

Chaque année, le camping San Damiano met tout en œuvre pour que la sécurité soit assurée. Le Camping décline en conséquence toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries ou en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du vacancier.

Article 4 : Parking

Les véhicules devront être stationnés sur le(s) emplacement(s) du groupe ou les parkings indiqués par la réception. Les routes et les voies d'accès ne doivent jamais être encombrées pour laisser passer les véhicules de secours en cas de nécessité. Des places de parking spécifiques aux gros véhicules (camion, bus, fourgon etc.) vous seront attribuées par notre service de réception. Les camping-cars seront dans l'obligation de stationner dans la partie camping et le tarif relatif au camping sera appliqué.

Article 5 : Observations

Nos clients disposent d'un mécanisme de réclamation accessible pour faire connaître leurs éventuelles remarques relatives au déroulé de leur séjour directement depuis le site internet ou à la réception par le biais de nos enquêtes de satisfaction, remises en main propre en fin de séjour.

Pour faire part de ses réclamations, le client peut également se manifester par voie postale à l'adresse ci après : Camping San Damiano Lido de la Marana, 20620 Biguglia, Haute-Corse.

Pendant la durée du séjour, nos équipes de réception ou notre service de sécurité sont disponibles 24h/24, 7jours/7 pour prendre en considération toute réclamation.

Article 6 : Responsabilité

Conformément aux dispositions de l'article L.212-1 du code de la consommation, le Camping San Damiano s'engage à la conformité de ses prestations et services aux prescriptions en vigueur.

Certaines photos utilisées sur le site internet du camping sont non contractuels. Elles n'ont qu'un caractère indicatif. Il peut advenir que certaines activités et installations proposées par le camping et indiquées dans le descriptif figurant dans le site internet soient supprimées, notamment pour des raisons climatiques ou en cas de force majeure tels que définis par les tribunaux français. Le camping est responsable de la bonne exécution de toutes obligations résultant du contrat.

Article 7 : Protection des données personnelles

Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre réservation ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par nos services internes pour le traitement de vos réservations. Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse ci-dessous, en nous indiquant vos coordonnées (nom, prénom, adresse, mail) : Camping San Damiano, Lido de la Marana 20620 Biguglia.

Article 8 : Loi applicable - Jurisdiction compétente

Les présentes conditions sont soumises à la loi française. En cas de litiges, ceux-ci seront soumis au Tribunal de Grande Instance pré le cours d'appel de Bastia.